

**3ème Réunion du Conseil exécutif**

**Rapport**

**Introduction**

1. La troisième réunion du Conseil exécutif s'est tenue virtuellement les 8 et 9 septembre 2022 à Apia, Samoa.
2. Étaient présents à la réunion des représentants de Nioué, de la République des Îles Marshall, des Îles Salomon, des Tokélaou, des Tonga, du Royaume-Uni et de Wallis-et-Futuna. L’Australie et le Samoa ont assisté à la réunion en tant qu’observateurs. La liste complète des participants figure en Annexe 1.

**POINT 1 DE L’ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA TROISIEME RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

1. La réunion débuta par une prière du pasteur Leota Kosi Latu, pour le ministère de prière du Samoa.
2. La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu le 8 septembre 2022. Le discours de bienvenue du Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), M. Sefanaia Nawadra, figure à l'Annexe 2.
3. Le Premier ministre du Samoa, M. Afioga Fiame Naomi Mata'afa, a prononcé le discours liminaire pour déclarer l’ouverture officielle de la troisième réunion du Conseil exécutif du PROE. Le discours d'ouverture du Premier ministre est joint en Annexe 3.

**POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR : NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA VICE-PRÉSIDENCE**

1. Le mandat de la réunion du Comité exécutif (DT2/Ann.1) stipule que le président et le vice-président sont choisis au sein de la Troïka, respectivement en tant que président actuel et futur de la réunion.
2. La République des Îles Marshall a soutenu la motion recommandant les Tonga à la présidence et les Tokélaou à la vice-présidence. Le Royaume-Uni a appuyé la motion.
3. Les Tokélaou, en tant que président sortant, ont félicité l'ancien Directeur général M. Kosi Latu ainsi que les Tonga pour leur rôle de nouveau président de la réunion et M. Sefanaia Nawadra pour son rôle en tant que Directeur général.

**La réunion du conseil exécutif :**

1. **confirme** le représentant des **Tonga** comme **président** **; et**
2. **confirme** le représentant des **Tokélaou** comme **vice-président**.

**POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DES PROCÉDURES DE TRAVAIL**

### L'ordre du jour et les procédures de travail ont été présentés pour examen.

###

1. Le président a proposé de déplacer le point 6.6 de l'ordre du jour au dernier point de l'ordre du jour avant l'ajournement de la réunion le premier jour.
2. Le Secrétariat a précisé que le rapport de l'équipe de rapporteurs du PROE sera disponible avant le point 13 de l'ordre du jour, en réponse à une demande de la République des Îles Marshall.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** et **adopte** l’ordre du jour provisoire ; et
2. **approuve** l’horaire de travail.

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR : MESURES PRISES CONCERNANT LES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE LA 30e CONFÉRENCE DU PROE**

1. Le Secrétariat a rendu compte des mesures prises pour donner suite aux décisions et directives de la 30e Conférence des représentants officiels du PROE, qui s'est tenue les 7, 8 et 9 septembre 2021 et de la Conférence extraordinaire du PROE qui a eu lieu le 15 octobre 2021.
2. Le Secrétariat a indiqué qu'il travaillerait avec le Fonds vert pour le climat en réponse à la préoccupation exprimée par la République des Îles Marshall, au nom des États fédérés de Micronésie, concernant le fait que le projet de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC) n'a pas été approuvé pour 2022, poussant le Secrétariat à collaborer avec le Conseil du Fonds vert pour accélérer le processus.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des actions entreprises par rapport aux décisions et directives de la 30ème Conférence du PROE.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN ET MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÊME PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES PERFORMANCES DU PROE 2020-2021**

**Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel 2021 et compte-rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la 30e CP**

1. Le Directeur général a présenté le rapport annuel du PROE 2021 et fournit au Conseil exécutif un rapport général sur les progrès réalisés au cours de l'année écoulée.
2. La République des Îles Marshall a remercié le Secrétariat pour le rôle qu'il a joué lors de la CdP26, notamment le soutien apporté aux champions de haut niveau du Pacifique, soulignant en outre le soutien apporté au Micronesia Challenge, l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement de la République des Îles Marshall ainsi que l'aide apportée pour traiter les questions de gestion des déchets et de biodiversité.
3. La République des Îles Marshall, les Tokélaou, le Royaume-Uni et la présidence ont exprimé leur reconnaissance pour le travail entrepris par l'ancien Directeur général, M. Kosi Latu. La République des Îles Marshall a également pris note du soutien que M. Latu lui a montré ainsi qu’envers la Micronésie.
4. La République des Îles Marshall, les Tokélaou, le Royaume-Uni et la présidence ont remercié le Directeur général, les Membres et le personnel du Secrétariat pour leur travail dévoué. Le Royaume-Uni a en outre salué le travail du Directeur général et du Secrétariat pour les résultats significatifs obtenus à la fois niveau local et national dans des circonstances difficiles.
5. La présidence a soutenu la minute de silence dédiée aux personnes qui nous ont quittées en 2021 qui s’est tenue pendant la présentation du Directeur général.
6. La République des Îles Marshall a soutenu la recommandation que la réunion prenne acte du rapport du Directeur général, ce qui a été appuyé par les Tokélaou.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** du rapport du Directeur général.

**Point 5.2 de l'ordre du jour : PIP2 (2020-2021) Résultats stratégiques finaux atteints :**

**Rapport de synthèse de haut niveau**

1. Le Secrétariat a rendu compte des résultats stratégiques finaux du PIP2 (2020-2021) atteints par les objectifs stratégiques : résumé de haut niveau, ainsi que les résultats stratégiques finaux du PIP2 (2020-2021) atteints, liés aux dépenses réelles dans le budget-plan annuel 2020-2021.
2. Le Secrétariat a également rendu compte des questions transversales ayant émergées au cours de la mise en œuvre du PIP2 et des enseignements tirés.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** le rapport final sur les résultats stratégiques atteints du PIP2 (2020-2021) avec les dépenses réelles du Programme de Travail et du Budget 2020-2021 ;
2. **constate** les réponses et les actions du Secrétariat sur les questions transversales et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PIP2.

**Point 5.3 de l'ordre du jour : Incidences de la COVID-19 sur le programme de travail 2021 et 2022 du PROE et mesures prises par le Secrétariat**

1. Le Secrétariat a fourni une vue d'ensemble actualisée de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes et projets du PROE en 2021 et 2022 et de sa réponse pour garantir le maintien au plus haut niveau possible de l'exécution du programme de travail et du budget.
2. Les Îles Salomon ont reconnu l'excellent travail fourni par le Secrétariat afin de poursuivre son travail pendant la période difficile de la pandémie et soutiennent les recommandations proposées, en particulier la recommandation quatre notant le renforcement de la présence dans le pays pour les projets déjà en cours.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le programme de travail 2021 du PROE, et de leurs répercussions sur l’exécution du programme 2022, qui perdureront pendant un moment ;
2. **prend acte** des mesures prises par le PROE pour assurer le maintien de ses prestations auprès des Membres malgré les défis posés par la COVID-19 ;
3. **prend acte** des possibilités offertes par ces mesures pour renforcer davantage la résilience du PROE et des Membres.
4. **soutient** le PROE dans sa démarche visant à renforcer sa présence dans les pays.

**Point 5.4 de l'ordre du jour : Comptes vérifiés pour 2021**

1. Conformément à l’article 27(e) du Règlement financier, le Secrétariat a présenté ses comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS), et a indiqué que les auditeurs avaient émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Secrétariat pour 2021.
2. Le Royaume-Uni a félicité le Secrétariat pour les résultats significatifs qu'il a obtenus dans des circonstances difficiles au cours des deux dernières années, en notant sa préférence pour l'accroissement de ses réserves. Le Royaume-Uni a reconnu que d'autres risques subsistent et qu'il est d'accord avec la préférence du Secrétariat d'augmenter les réserves, mais il a noté que le travail qui a été effectué fournit une base solide pour les décisions importantes qui seront prises dans l'année à venir concernant la structure de financement du Secrétariat.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** et **adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des auditeurs pour 2021.

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR : GOUVERNANCE, MODALITÉS ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS**

**Point 6.1 de l’ordre du jour : Rapport du Comité d’audit**

1. Le Samoa, en sa qualité de représentant du Comité d’audit du PROE, a présenté un rapport général portant sur les travaux du Comité au cours de la période couvrant le 1er août 2021 au 31 juillet 2022.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** et **approuve** le rapport du Comité d’audit pour la période août 2021-juillet 2022 ;
2. **constate** que la situation des réserves reste critique, malgré son amélioration par rapport à 2021 ;
3. **demande** aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et les remercie de fournir toute contribution volontaire supplémentaire pour soutenir leur Secrétariat ;
4. **exprime** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.

**Point 6.2 de l’ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres**

1. Conformément à l’article 14 du Règlement financier, le Secrétariat a soumis un rapport à la réunion sur la situation concernant les contributions des Membres en date du 31 décembre 2021, tel qu’établie par l’audit, et donne un bref compte rendu de la situation des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport, à savoir le 31 août 2022.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **examine** le rapport et **définit** la marche à suivre visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ; et
2. **s’engage** collectivement et individuellement à verser l’intégralité des contributions actuellement impayées en 2022.

**Point 6.3 de l’ordre du jour : Financement durable**

1. Le Secrétariat a présenté une mise à jour des actions menées pour continuer à faire face aux pressions qui pèsent sur le budget de base, en particulier pour l’année 2022, en raison des répercussions persistantes de la COVID-19. Il a en outre sollicité des conseils lors de la réunion du Conseil exécutif sur les possibilités et les mesures de financement durable pour assurer la résilience financière à long terme du PROE.
2. Le Royaume-Uni a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour le financement durable du Secrétariat, en soulignant l’importance d’attendre les conseils du Groupe de travail chargé de l'évaluation des recommandations de l'évaluation conjointe ICR-MTR.
3. Le Royaume-Uni a en outre exhorté le Secrétariat à maintenir une transparence maximale avec les Membres dans l’attente des recommandations du Groupe de travail, notamment en ce qui concerne les engagements financiers, y compris l’établissement de bureaux régionaux et sous-régionaux, afin d’aider les Membres à saisir pleinement l’engagement et le niveau de financement indispensables à la viabilité du Secrétariat.
4. La République des Îles Marshall a également formulé des commentaires au nom des États fédérés de Micronésie, indiquant que bien que ces derniers aient démontré au Secrétariat qu’ils étaient sur la bonne voie concernant leurs contributions de Membres, ils attendent avec intérêt les conclusions du consultant indépendant et espèrent que ce dernier tiendra compte des Membres qui rencontrent des difficultés en raison des effets de la COVID-19 sur les budgets nationaux.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** du compte-rendu ;
2. **convient** d’attendrede nouveaux comptes-rendus et des avis supplémentaires de la part du Groupe de travail mis en place lors de la 30e Conférence du PROE pour discuter des recommandations formulées dans le rapport de la troisième évaluation indépendante/évaluation à mi-parcours et du rapport de l’examen des rémunérations, en particulier les recommandations concernant la durabilité financière du PROE ; et
3. **s’engage** à considérer et faciliter la révision du pourcentage de financement de base des contributions des Membres et des fonds des bailleurs en s’appuyant sur une étude indépendante qui doit être menée afin de définir une stratégie appropriée de finances et ressources durables pour le PROE. Cette étude sera examinée et approuvée par les Membres lors de la 31e Conférence du PROE en 2023.

**Point 6.4 de l’ordre du jour : Groupe de travail pour la hiérarchisation des recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE**

1. La Nouvelle-Zélande, au nom du Groupe de travail, a présenté une mise à jour au Membres concernant les progrès réalisés, notamment la hiérarchisation des recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE. Elle a noté en outre que le Groupe de travail étudierait les recommandations de l’examen des rémunérations une fois son travail sur les recommandations de l’évaluation conjointe terminé.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** des progrès du Groupe de travail en ce qui concerne la hiérarchisation des recommandations de l’évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours ;
2. **approuve** la nécessité d’accorder plus de temps au Groupe de travail pour qu’il puisse parvenir à tous ses résultats poursuivis ;
3. **approuve** la soumission du rapport du Groupe de travail sur les recommandations prioritaires et les domaines d’intervention clés dans un rapport hors cycle à l’ensemble des Membres du PROE, d’ici le premier trimestre 2023.

**Point 6.5 de l’ordre du jour : Révision du Règlement du personnel 2012**

1. Le Secrétariat a fait le point sur les progrès de la révision du Règlement du personnel de 2012 et a noté que les principes fondamentaux régissant les conditions de travail du personnel restent en suspens dans l’attente des résultats de la récente évaluation de la rémunération actuellement à l’étude par le Groupe de travail des Membres sur l’évaluation indépendante du PROE et l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE. Il a noté en outre que les décisions prises sur ces sujets auront un impact sur la révision du Règlement du personnel.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de l’avancement de la révision du Règlement du personnel de 2012.

**Point 6.6 de l’ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROE – session fermée**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** et **approuve** la marche à suivre proposée par la troïka, à savoir que cette année, la priorité sera accordée à la finalisation du Plan d’amélioration des performances du Directeur général pour la période 2022-2023. Aucune révision n’est nécessaire ;
2. **invite** tous les Membres, par le biais d’une circulaire, à proposer des objectifs spécifiques pertinents et appropriés qu’ils souhaitent voir figurer au Plan du Directeur général d’ici la fin octobre 2022.

**POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR : MOBILISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE**

**Point 7.1 de l’ordre du jour : Objectifs stratégiques de l’ANUE-5.2**

1. Le Secrétariat a fait rapport sur les résultats de la cinquième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE-5.2), qui s’est tenue en personne et en ligne du 28 février au 2 mars 2022 à Nairobi, au Kenya.
2. La République des Îles Marshall a remercié les États fédérés de Micronésie et les Fidji pour leur participation et leur représentation de la région Pacifique lors de l’ANUE-5.2. Elle a également remercié l’Australie pour son soutien au Comité intergouvernemental de négociation (CIN) en vue d’un nouvel accord mondial portant sur le cycle de vie complet du plastique.
3. Le Royaume-Uni, au nom des Membres métropolitains, a fait part de sa satisfaction quant aux résultats de l’ANUE-5.2 et à l’évolution vers un nouveau traité mondial sur la pollution plastique.
4. Le Royaume-Uni a exprimé au nom de l’Australie que cette dernière était ravie de s’associer au Secrétariat lors du récent atelier préparatoire du Pacifique pour le CIN sur le traité mondial pour la pollution plastique aux Fidji, soulignant en outre que l’Australie est heureuse d’apporter son soutien pour la région Pacifique en facilitant sa participation aux procédures CIN.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **salue avec reconnaissance** le leadership, le soutien et les efforts des Membres du PROE (Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Fidji, France, Îles Cook, Nouvelle-Zélande, Palaos, Samoa, Tuvalu, Royaume-Uni), ainsi que des membres de la société civile et des ONG, en particulier le *Centre of International Environmental Law* (centre de droit international de l’environnement – CIEL), l’*Environment Investigation Agency* (agence d’enquête sur l’environnement – EIA), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l’université Massey (Nouvelle-Zélande) et l’université de Newcastle (Australie) ;
2. **réaffirme** notre engagement en tant que Membres du PROE au sein du processus CIN aux fins de négocier un traité légalement contraignant pour le contrôle de la pollution plastique ;
3. **reconnaît** le soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce aux fins de soutenir l’implication des Membres dans le processus du CIN ;et
4. **demande** au PROE d’apporter son aide et soutien aux Membres afin de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l’ANUE-5.2.

**Point 7.2 de l’ordre du jour :** **Soutien aux Membres négociant l’instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale en vertu du droit de la mer**

1. Le Secrétariat a présenté un compte rendu sur le soutien du PROE aux Membres qui négocient l’instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ).
2. Le Royaume-Uni a reconnu l’importance du traité et les efforts considérables entrepris, tout en faisant part de sa déception quant au fait que le texte n’a pas encore été finalisé.
3. La République des Îles Marshall a remercié la présidence des petits États insulaires en développement du Pacifique pour son impulsion et son appui lors des négociations.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** du soutien de longue date et continu du PROE aux négociateurs pour la BBNJ et des questions clés pour la région dans le dernier projet ;
2. **prend note** des principales mises à jour du processus de négociation ;
3. **approuve** l’engagement continu du PROE pour soutenir les Membres dans les négociations portant sur la BBNJ.

**Point 7.3 de l’ordre du jour : Événements et engagements associés à l’océan**

1. Le Secrétariat a présenté un compte rendu des événements et engagements ayant trait à l’océan dans le cadre du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, qui met l’accent sur l’océan dans tous les domaines d’activité du PROE,.
2. Le Royaume-Uni a félicité le Secrétariat pour son engagement résolu lors des événements consacrés à l’océan, saluant en outre le soutien apporté aux Membres par le Secrétariat, qui a permis de mieux faire valoir la voix du Pacifique.
3. La République des Îles Marshall, en sa qualité de grand État océanique, s’est engagée à promouvoir et à défendre les objectifs du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et du Pacifique bleu. Elle a en outre félicité les Palaos pour leur excellente organisation de la conférence « Notre Océan ».
4. Le Secrétariat a souligné que ses activités relatives à l’océan sont influencées par les Membres, ajoutant que notre océan est une priorité et un enjeu majeur abordé dans tous les programmes. Il a également fait savoir qu’il continuait de recueillir les conseils des Membres quant aux moyens de mieux cibler ses activités relatives à l’océan, en réponse à une question des Îles Salomon qui souhaitaient savoir si le Secrétariat devait avoir une orientation définie et ciblée pour sa mobilisation lors des évènements mondiaux portant sur l’océan et les forums associés.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **note le travail** du PROE sur les océans, qui est une grande priorité du Plan stratégique 2017-2026 du PROE ; et
2. **encourage** les Membres à travailler de concert avec le Secrétariat sur les engagements stratégiques dédiés aux événements mondiaux relatifs aux océans afin de mieux faire entendre les voix et priorités océaniennes.

**Point 7.4 de l’ordre du jour : CCNUCC – CdP27**

1. Le Secrétariat a fait le point sur l’avancée des mesures entreprises par le PROE pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique s’étant constitués Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans leur préparation à la 27e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP27), qui aura lieu à Charm el-Cheikh, en Égypte, en novembre 2022, y compris sa phase préparatoire.
2. La République des Îles Marshall a salué le soutien de la Nouvelle-Zélande à la région pour la défense de nos problématiques océaniennes à la CdP, en particulier le *Pavillon Moana Blue Pacific* lors de la CdP26 et le travail du Champion de haut niveau du Pacifique mené par le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique. La République des Îles Marshall a également applaudi le soutien du Royaume-Uni aux îles du Pacifique en amont, pendant et après la CdP26.
3. Le Secrétariat a précisé avoir diffusé des informations concernant les options d’hébergement pour les participants à la CdP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte, à la suite de la réunion des chefs de délégation des petits États insulaires en développement du Pacifique, en réponse à une demande de la République des Îles Marshall à ce sujet.
4. Le Secrétariat a par ailleurs informé la réunion que la demande de nomination d’un candidat pour le Champion de haut niveau du Pacifique sera envoyée en temps opportun.
5. La présidence a remercié l’Australie pour son soutien dans le cadre de la phase préparatoire de la CdP27.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de l’avancée des préparatifs en vue de la CdP27 à la CCNUCC réalisés par le PROE et One CORP+.

**Point 7.5 de l’ordre du jour : Mise à jour du parcours du Pacifique jusqu’à la CdP15 de la CDB et prochaine étape**

1. Le Secrétariat a fait le point sur les préparatifs de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15 de la CDB), qui se tiendra à Montréal, au Canada, du 5-17 décembre 2022 et à laquelle les représentants du Pacifique et du Secrétariat assisteront en personne.
2. Le Royaume-Uni, au nom des Membres métropolitains, a salué l’aide du Secrétariat pour identifier les priorités du Pacifique, ainsi que les domaines de convergence, où toutes les parties prenantes peuvent travailler de concert en une seule et même voix océanienne.
3. La République des Îles Marshall et la présidence ont félicité les Palaos pour leur représentation du Pacifique lors des réunions techniques préalables à la CdP15 de la CDB.
4. Le Directeur général a insisté sur l’importance d’une participation et d’un engagement de haut niveau du Pacifique à la CdP15 de la CDB afin de veiller à l’adoption d’un Cadre mondial pour la biodiversité.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** des progrès réalisés dans la préparation de la CdP15 de la CDB ;
2. **propose des moyens** par lesquels le Secrétariat peut aider les pays à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité ; et
3. **demande** au Secrétariat de continuer à soutenir les pays dans l’élaboration et/ou la révision des Plans d’action nationaux stratégiques pour la biodiversité, ainsi que dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité.

**Point 7.6 de l’ordre du jour : Résultats stratégiques des CdP de Bâle, Rotterdam et Stockholm**

1. Le Secrétariat a informé les participants à la réunion des résultats de la quinzième Conférence des Parties à la Convention de Bâle, de la dixième Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam et de la dixième Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (BRS).

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **encourage** les Membres qui sont Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm à participer aux futures CdP et réunions y afférentes pour faire valoir la voix et les besoins prioritaires du Pacifique ;
2. **remercie** l’Australie, la Nouvelle-Zélande et les ONG pour l’aide apportée ;
3. **réaffirme** notre engagement, en tant que Membres du PROE, à satisfaire aux exigences nous incombant au titre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm pour prémunir notre région des incidences négatives des déchets dangereux et des produits chimiques ; et
4. **prie** le Secrétariat à collaborer avec les Membres pour veiller à ce que les engagements pris lors des CdP soient tenus.

**POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION RÉGIONALE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX**

**Point 8.1 de l’ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique, Stratégie 2050 incluse**

1. Le Secrétariat a présenté une mise à jour de ses contributions aux efforts coordonnées du Conseil des organisations régionales dans le Pacifique (CORP) pour mettre en œuvre le programme des dirigeants du Pacifique et a salué l’adoption par les dirigeants de la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu lors de la 51e Réunion des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique et des activités en cours pour la mise en œuvre de cette stratégie.
2. Le Directeur général a confirmé que le PROE allait étudier des moyens d’impliquer l’Union européenne dans ses réunions, tel que l’avait demandé le Royaume-Uni au nom des membres métropolitains, et que la présidence avait soutenue, en ajoutant une recommandation à ce point à l’ordre du jour.
3. Toujours au nom des membres métropolitains, le Royaume-Uni a soutenu le travail accompli par le PROE visant à optimiser et à tirer parti du Centre océanien sur les changements climatiques et les tâches connexes auprès du CORP.
4. Le Directeur général a confirmé que le PROE participe aux activités du Groupe de travail du CORP sur les questions liées à l’héritage nucléaire dirigé par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, et qu’un rapport mis à jour a été présenté à la réunion des dirigeants. Cela était en réponse à une demande de la République des Îles Marshall concernant les prochaines étapes des activités dédiées à l’héritage nucléaire.
5. Le Directeur général a précisé que ces questions peuvent également être soulevées auprès de l’Organisation maritime internationale par le biais de la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers et a invité les Membres à tirer profit de ce mécanisme.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend** **note** du rapport annuel 2021 du CORP aux dirigeants du forum des îles du Pacifique ;
2. **prend** **note** de la validation de la Stratégie 2050 pour un continent Pacifique bleu par la 51e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à Suva, Fidji ;
3. **approuve** la Stratégie 2050 pour un continent Pacifique bleu ainsi que l’engagement actuel du PROE dans la mise en œuvre des décisions des dirigeants, y compris l’application de la Stratégie 2050.
4. **demande** au PROE d’envisager des dispositions pour un engagement de l’Union européenne et d’autres partenaires clés à la Conférence du PROE.

**Point 8.2 l’ordre du jour : Projet de renforcement des capacités pour la résilience face aux changements climatiques dans le Pacifique, Centre océanien sur les changements climatiques, et proposition de renforcement des capacités post-2023 pour le Centre océanien sur les changements climatiques**

1. Le Secrétariat a présenté les réalisations du Projet de renforcement des capacités pour la résilience face aux changements climatiques dans le Pacifique, Centre océanien sur les changements climatiques (CBCRP-PCCC 2019- 2023), et de la proposition de renforcement des capacités post-2023 pour le Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC), notant par ailleurs l’approbation de la proposition par le Gouvernement japonais en avril 2022.
2. La République des îles Marshall exprime sa gratitude au Centre océanien sur les changements climatiques quant à son soutien pour trouver des ressources dans le cadre des activités nationales.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** des réalisations du CBCRP-PCCC et de la bonne marche du projet en vue de l’atteinte de ses objectifs d’ici 2023 ;
2. **prend acte** de l’approbation du projet post-2023 par les autorités japonaises en avril 2022, et **rend hommage** aux autorités japonaises et samoanes pour la poursuite de leur partenariat.
3. **Exprime** sa plus grande reconnaissance au Gouvernement japonais, au Gouvernement du Samoa, au Gouvernement de Nouvelle-Zélande et au Gouvernement irlandais pour leur assistance au Centre océanien sur le changement climatique.

**Point 8.3 de l’ordre du jour : Garantir un financement en faveur du climat pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique**

1. Le PROE a présenté une mise à jour de la progression au regard des perspectives pour le financement de l’action climatique. Il a mis en exergue les difficultés et lacunes actuelles que rencontrent des petits États insulaires en développement du Pacifique pour accéder au financement climatique afin de satisfaire leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques.
2. La République des îles Marshall au nom des États fédérés de Micronésie a félicité le PROE pour son accréditation en vertu du Fonds d’adaptation (FA) et du Fonds vert pour le climat (FVC) et a pris note du fait que le Secrétariat a besoin de s’appuyer sur les compétences institutionnelles, systématiques et individuelles, qu’il convient d’améliorer, aux fins d’aider les Membres à obtenir des fonds.
3. Wallis-et-Futuna ont soutenu le point soulevé par les États fédérés de Micronésie et ajouté que si les fonds n’étaient pas disponibles pour les Membres, ils ne pouvaient pas profiter des projets.
4. Le Royaume-Uni s’est félicité des engagements croissants à l’égard du Fonds vert pour le climat au cours de l’année dernière, et a fait part de sa préoccupation quant la disponibilité et l’usage approprié de ces fonds. Le Royaume-Uni soutient le travail du Secrétariat visant à combler les lacunes du financement climatique.
5. La République des Îles Marshall a indiqué qu’elle élabore son plan national d’adaptation, en parallèle avec une étude des besoins financiers afin de s’adapter aux rapports préliminaires de la Banque mondiale qui ont estimé la somme requise entre neuf et treize milliards.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend acte** de la progression dans l’accès au financement de l’action climatique via les mécanismes de financement de la CCNUCC ;
2. **prend acte** des difficultés et lacunes actuelles et nouvelles qui nuisent à l’accès des pays Membres du PROE au financement de l’action climatique via les mécanismes de financement de la CCNUCC ;
3. **approuve** l’approche consistant à signaler les difficultés et les obstacles à l’accès au financement aux directions du FVC et du FA.
4. **approuve** l’approche proposée par le PROE, *Réduire l’écart entre les priorités en matière d’adaptation et le financement de l’action climatique dans la région du Pacifique* (DT.8.3/Ann.1) qui examine les options permettant de réduire l’écart entre le financement de l’adaptation et les besoins en la matière.

**Point 8.4 de l’ordre du jour : Améliorer l’accès des pays et territoires insulaires du Pacifique aux données environnementales et à leur utilisation**

1. Le Secrétariat a présenté un compte-rendu sur le déroulement de la proposition de projet de données environnementales pour le Pacifique, suite à la mise en œuvre réussie du projet Inform.
2. Les Îles Salomon, Nioué, la République des Îles Marshall ont souligné le soutien du projet Inform et le rôle significatif apporté par les données dans l’élaboration des rapports nationaux. La République des Îles Marshall a également confirmé qu’elle allouait les fonds du FEM 8 STAR pour une deuxième phase du projet. Les Îles Salomon ont confirmé qu’elles étudient la possibilité d’allouer une partie des fonds du FEM 8 STAR pour la prochaine phase du projet. Nioué a confirmé l’affectation de ses fonds du FEM 8 STAR à la deuxième phase du projet et a recommandé que cette proposition soit présentée aux PFO du FEM.
3. Les Îles Salomon, Nioué, la République des Îles Marshall ont félicité le Secrétariat pour son excellent travail de soutien aux Membres dans le cadre du projet Inform.
4. Le Secrétariat a confirmé que les services fournis par le projet Inform aux Membres se poursuivront à une échelle réduite à la fin du projet Inform en décembre, en réponse à une question de la République des Îles Marshall concernant la continuité du soutien à l’issue du projet. Le Secrétariat a également précisé que les travaux se poursuivront pour élaborer la prochaine phase du projet Inform.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **soutient** le concept de projet proposé pour les données environnementales du Pacifique, qui permettra de mettre à l’échelle les résultats et les conclusions du projet Inform ;
2. **insiste** auprès des Membres afin qu’ils poursuivent la promotion et l’utilisation des portails nationaux de données environnementales et les processus nationaux établis au cours des quatre dernières années ; et
3. **approuve** la contribution d’une partie de l’allocation nationale FEM 8 STAR des pays membres pour soutenir la mise en œuvre du projet de données environnementales du Pacifique proposé.

**POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE FOND ET DE STRATÉGIES RELATIVES AUX PROGRAMMES**

**Point 9.1 de l’ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniens bénéficient d’une meilleure résilience face aux changements climatiques**

1. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble des priorités clés pour soutenir la mise en œuvre et la réalisation de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** de la mise à jour de la mise en œuvre des activités de l'objectif régional 1 pour la période biennale de 2022 à 2023.

***Point 9.1.1 de l’ordre du jour : Jeunes et femmes du Pacifique : mobilisation des acteurs non étatiques dans les opérations de la CCNUCC***

1. Le Secrétariat a fait le point sur son soutien aux jeunes et aux femmes du Pacifique dans le cadre de la mobilisation des acteurs non étatiques dans les processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a demandé l'approbation de la réunion pour que le Secrétariat collabore avec des partenaires pour mobiliser plus de jeunes et de femmes du Pacifique dans les opérations de la CCNUCC.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** la collaboration avec les partenaires pour mobiliser plus de jeunes et de femmes du Pacifique dans les processus de la CCNUCC et la 27e Conférence des Parties (CdP27).

**Point 9.2 de l’ordre du jour : Aperçu de l’objectif régional 2 : Les peuples océaniens bénéficient d’écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients**

1. Le PROE a tenu la réunion informée de l’avancement de la mise en œuvre de l’objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** de la mise à jour relative à l’application des activités de l’objectif régional 2 pour la période biennale de 2022 à 2023.

***Point 9.2.1 de l'ordre du jour :*** ***Plan pour la durabilité - Programme d’appui aux aires protégées du PROE***

1. Le PROE a présenté le Plan pour la durabilité dans le cadre de son Programme régional d'appui aux aires protégées et a sollicité l’approbation du plan et de sa mise en œuvre.
2. La République des îles Marshall a exprimé sa gratitude au PROE pour son travail dans le domaine des aires protégées, notamment le soutien pour le Défi de la Micronésie et sa démarche inclusive.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** le Plan pour la durabilité du Programme d’appui aux aires protégées (AP-PROE) ;
2. **encourage** les Membres et les partenaires à prendre des engagements et appuyer la mise en œuvre du plan ;
3. **demande** au Secrétariat de donner la priorité à la prise d’engagement par les bailleurs de fonds afin d’encourager le soutien et ainsi permettre la poursuite des activités du programme AP-PROE et la mise en œuvre du Plan pour la durabilité ; et
4. **demande** au Secrétariat d’appuyer la mise en œuvre de ce plan par les Membres.

***Point 9.2.2 de l'ordre du jour :*** ***Lignes directrices régionales pour la mise en œuvre efficace du protocole de Nagoya dans le Pacifique (Lignes directrices pour l’accès et le partage des avantages dans le Pacifique)***

1. Le PROE a présenté les Lignes directrices régionales pour la mise en œuvre efficace du protocole de Nagoya dans le Pacifique (Lignes directrices pour l’accès et le partage des avantages dans le Pacifique) et a demandé leur approbation.
2. En réponse à une demande de la République des Îles Marshall, le PROE a confirmé que sa demande de soutien concernant la poursuite du projet d’application du protocole de Nagoya dans le Pacifique par le biais du Programme des Nations unies pour l’environnement s’est avérée infructueuse. Le PROE a également précisé que les Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de la 14e CdP avaient été encouragées à utiliser un financement propre par l’intermédiaire de leurs projets STAR du FEM (Système d'allocation transparente des ressources du Fonds pour l’environnement mondial). S’il y a bien eu des tentatives pour financer une phase 2 du protocole de Nagoya, le Secrétariat a conseillé d’inclure cette discussion dans le cadre d’une séance de mobilisation de ressources lors de la 15e CdP des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la réunion préparatoire du Pacifique.
3. La République des Îles Marshall a proposé que le PROE explore des options avec les Membres dans le cadre du FEM 8 STAR, comme cela a été fait pour la seconde phase du projet Inform.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** les lignes directrices pour l’accès et le partage des avantages (APA) dans le Pacifique et soutient leur mise en œuvre.

**Point 9.3 de l’ordre du jour : Aperçu de l'Objectif régional 3 : Les peuples océaniens bénéficient de l’amélioration de la gestion des déchets et d’une meilleure maitrise de la pollution**

1. Le Secrétariat a fourni un aperçu des priorités essentielles en vue de la mise en œuvre et de la réalisation de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2022-2023.
2. Le Royaume-Uni a salué tous les rapports sur les objectifs régionaux présentés par le Secrétariat à ce jour, et a félicité le Secrétariat pour son travail.
3. Les Îles Salomon ont remercié le Secrétariat pour le soutien qu'il leur a apporté et ont demandé que les travaux entrepris pour la gestion des déchets au niveau local soient inclus dans les futurs programmes de travail.
4. Les Îles Salomon ont reconnu que le travail du Secrétariat est guidé par les besoins de la région, notant qu'il en va de même dans le cadre du CIN pour le traité mondial sur la pollution plastique et que le soutien du Secrétariat au Pacifique sur cette question doit se poursuivre.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** de la mise à jour sur la mise en œuvre des activités de l’objectif régional 3 pour la période biennale 2022-2023

***Point 9.3.1 de l’ordre du jour : Gestion de l’amiante dans la région du Pacifique***

1. Le Secrétariat a présenté un aperçu de la gestion de l’amiante dans la région du Pacifique et a sollicité l’engagement des Membres en faveur du renforcement de la gestion de l’amiante.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **soutient** la mise en œuvre d’une *Politique type de contrôle de l’amiante* et d’un *Code type de pratique en matière de gestion de l’amiante*, l’instauration de formation des cadres de l’administration nationale sur le contrôle de l'amiante et la diffusion de campagne de sensibilisation et de supports pédagogiques afin d’aider les collectivités à réduire les effets nocifs et les maladies causés par les matériaux contenant de l'amiante et par l'amiante héritée d’usages passés.

**Point 9.4 de l’ordre du jour : Objectif régional 4 – Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale**

1. Le Secrétariat a présenté un compte-rendu de la mise en œuvre de l’Objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023, notamment en ce qui concerne les enjeux et les perspectives.
2. Nioué et la République des Îles Marshall ont félicité le Secrétariat pour son action. Nioué a également présenté ses excuses pour son absence à certaines occasions, notamment lors des formations, et entend bien en profiter à l’avenir.

 **La réunion du Conseil exécutif :**

1. **prend note** du compte-rendu sur la mise en œuvre de l’Objectif régional 4 pour la période 2022-2023.

***Point 9.4.1 de l’ordre du jour : Projet de note d’orientation*** ***pour les bonnes pratiques d’ingénierie côtière dans les évaluations de l’impact sur l’environnement pour les États et territoires insulaires océaniens***

1. Le Secrétariat a présenté le projet de note d’orientation pour les bonnes pratiques d’ingénierie côtière dans les évaluations de l’impact sur l’environnement pour les États et territoires insulaires océaniens et son utilisation en tant qu’outil de planification pour l’évaluation systématique des projets d’ingénierie côtière environnementale et a demandé l’approbation des notes d’orientation.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** le projet de note d’orientation pour les bonnes pratiques d’ingénierie côtière dans les évaluations de l’impact sur l’environnement pour les États et territoires insulaires océaniens ; et
2. **exhorte** les Membres à encourager l’utilisation et à faire usage de la note d’orientation approuvée en tant qu’outil de planification pour l’évaluation systématique des projets d’ingénierie côtière environnementale.

**POINT 10 DE L’ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET APPROBATION DES ACTIVITÉS ACTUALISÉES POUR LE PIP3 (2022-2023), DU CADRE DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE PAR PAYS ET TERRITOIRE ET DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

**Point 10.1 de l’ordre du jour : Actualisation des activités finales du PIP3 (2022-2023) et du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire**

1. Le Secrétariat a présenté le PIP3 (2022-2023) actualisé et a fait le point sur les progrès réalisés dans le développement du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT) 2022-2023.
2. La République des Îles Marshall, au nom des États fédérés de Micronésie, a salué les efforts du Secrétariat et a souligné que les travaux pour développer davantage le CPSPT se poursuivront après la période de fermeture des frontières des États fédérés de Micronésie en raison de la COVID-19.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **approuve** l’actualisation des activités du PIP3 (2022-2023) ; et
2. **prend acte** de l’actualisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire 2022-2023.

**Point 10.2 de l’ordre du jour : Examen et approbation du Budget-programme biennal pour 2022-2023 – Extension budgétaire**

1. Le Secrétariat a présenté l’extension du programme de travail et du budget 2023 pour le budget-programme biennal prévu pour 2022-2023.

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **a examiné** et **approuve** la proposition d’extension du Budget-programme de **36 548 949 USD** pour 2023**.** Le budget provisionnel alloué pour 2023, tel qu’approuvé l’an passé lors de la trentième Conférence du PROE, était de 23 731 883 USD.

**POINT 11 DE L’ORDRE DU JOUR : DIVERS**

1. La présidence ouvre la séance pour que d’autres éventuelles questions soient soulevées.
2. Aucune autre question n’est soulevée au titre des divers.

**POINT 12 DE L’ORDRE DU JOUR : DATES DE LA TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **convient** de convoquer la trente-et-unième Conférence du PROE à Apia, au Samoa. L’heure et la date seront communiquées en temps opportun.

**POINT 13 DE L’ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**La réunion du Conseil exécutif :**

1. **adopte** les conclusions convenues de la troisième réunion du Conseil exécutif ;
2. **prend acte** que le projet de compte rendu complet de la troisième réunion du Conseil exécutif sera distribué aux Membres pour examen au plus tard deux semaines après la clôture de la réunion.

**POINT 14 DE L’ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

92. La présidence a ouvert la séance pour d’éventuels derniers commentaires.

93. La République des Îles Marshall, au nom de la Micronésie, et Nioué ont remercié le président, le Secrétariat, les autres Membres et les partenaires pour le travail accompli en ces temps difficiles.

94. Le Directeur général a exprimé sa gratitude au président pour avoir dirigé la réunion, insufflant à tous les délégués le sentiment d’appartenir à une grande famille tout au long de la réunion.

95. Wallis-et-Futuna, au nom des trois pays et territoires d'outre-mer français du Pacifique, souhaite féliciter le Secrétariat pour le succès de la réunion, en particulier pour ses efforts visant à permettre aux Membres francophones de bénéficier de projets et d'opportunités de renforcement des capacités.

96. La présidence a clôturé la réunion en remerciant le Directeur général, le Secrétariat, les Membres et les partenaires pour leur soutien et leur travail acharné en vue de la réussite de la réunion.

97. La présidence a clôturé la réunion par une prière.

98. La troisième réunion du Conseil exécutive a été officiellement clôturée à 17h15, heure locale de Samoa.